

Séance du 05 juin 2008

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mai 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Chevrel à Mme Demont, Mme Loupien-Suares à M. Aguerre

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

**OBJET** : ADMINISTRATION GENERALE - SEM Golf du Makila Bayonne-Bassussary-Pays Basque - Présidence du Conseil d'Administration

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Lors de sa séance en date du 05 mai 2008, le Conseil d'Administration de la SEM du Golf du Makila Bayonne-Bassussary-Pays Basque a décidé de confier sa présidence à une collectivité territoriale, en l'occurrence Bayonne.

Monsieur SAUSSIE a donc été reconduit dans ses fonctions en qualité de représentant de la collectivité territoriale concernée.

Je vous prie de prendre acte de cette décision et d'habiliter Monsieur SAUSSIE à assurer cette fonction au nom de la Ville de Bayonne.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.